ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 4018

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la pénurie inquiétante des ophtalmologistes. L'ophtalmologie regroupe actuellement 5 300 médecins en France. A numérus clausus et nombre de postes d'internes maintenus à l'identique, les projections aboutissent tendantiellement à une forte décroissance de leur nombre à l'horizon 2020 qui ramènerait leur effectif à celui de 1980. Parallèlement, le vieillissement de la population devrait mécaniquement jouer dans le sens d'une augmentation de la demande de soins. Il existe un risque de pénurie d'offre de soins pour l'avenir, mais aussi dès à présent, en fonction des départements, puisqu'il faut en moyenne trois à six mois de délais avant d'avoir un rendez-vous. C'est pourquoi il souhaiterait connaître ses intentions sur le sujet qui devient préoccupant, et comment il compte apporter une réponse efficace ; notamment en termes de répartition de cette spécialité sur l'ensemble du territoire.

Texte de la réponse

L'ophtalmologie, dont les effectifs sont passés de 3 648 au 1er janvier 1984 à 5 269 au 1er janvier 2000, soit une augmentation d'un peu plus de 43 % en seize ans, est l'une des spécialités médicales qui ont bénéficié de la forte augmentation des spécialistes. Les effets du numerus clausus, relativement bas jusqu'en 1998 (3 583 postes) et les ajustements techniques nécessaires entre spécialistes et omnipraticiens et entre les 38 spécialités médicales dans lesquelles sont actuellement formés les internes, vont faire baisser les effectifs des ophtalmologistes à 5017 en 2005. Néanmoins cette légère baisse des effectifs n'affectera pas le rang européen de la France qui, avec un taux global de 8,95 % d'ophtalmologistes pour 100000 habitants en 1998, se situait au même niveau que l'Italie (9/100000 h) et la Belgique (8,82/100000 h), mais nettement au-dessus de l'Allemagne (7,6/100000 h), de la Suède (6,4/100000 h) ou de la Suisse (7,12/100000 h). Tous les pays européens, dont la montée démographique forte des années 70 est similaire à celle observée en France, connaîtront une baisse démographique souvent plus importante. Il est vrai que des déficits d'ophtalmologistes peuvent apparaître déjà dans certaines zones géographiques compte tenu de la libre installation des médecins en France. Face à ces déficits et à la baisse démographique inéluctable et prévisible qui touchera l'ensemble du corps médical français et qui se situera vraisemblablement entre 15 % et 20 % à l'horizon 2020, le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées avait mis en place en juillet dernier une mission consacrée à la démographie des professions de santé, présidée par le doyen Berland. Il vient d'en recevoir le rapport (consultable sur le site du ministère de la santé : www.sante.gouv.fr). Ce rapport comporte une série de propositions dont certaines appellent des décisions urgentes qui seront prises au cours des prochaines semaines et d'autres qui nécessitent des consultations complémentaires.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Abelin
Circonscription : Vienne (4e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE4018

Numéro de la question : 4018
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3435
Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 112